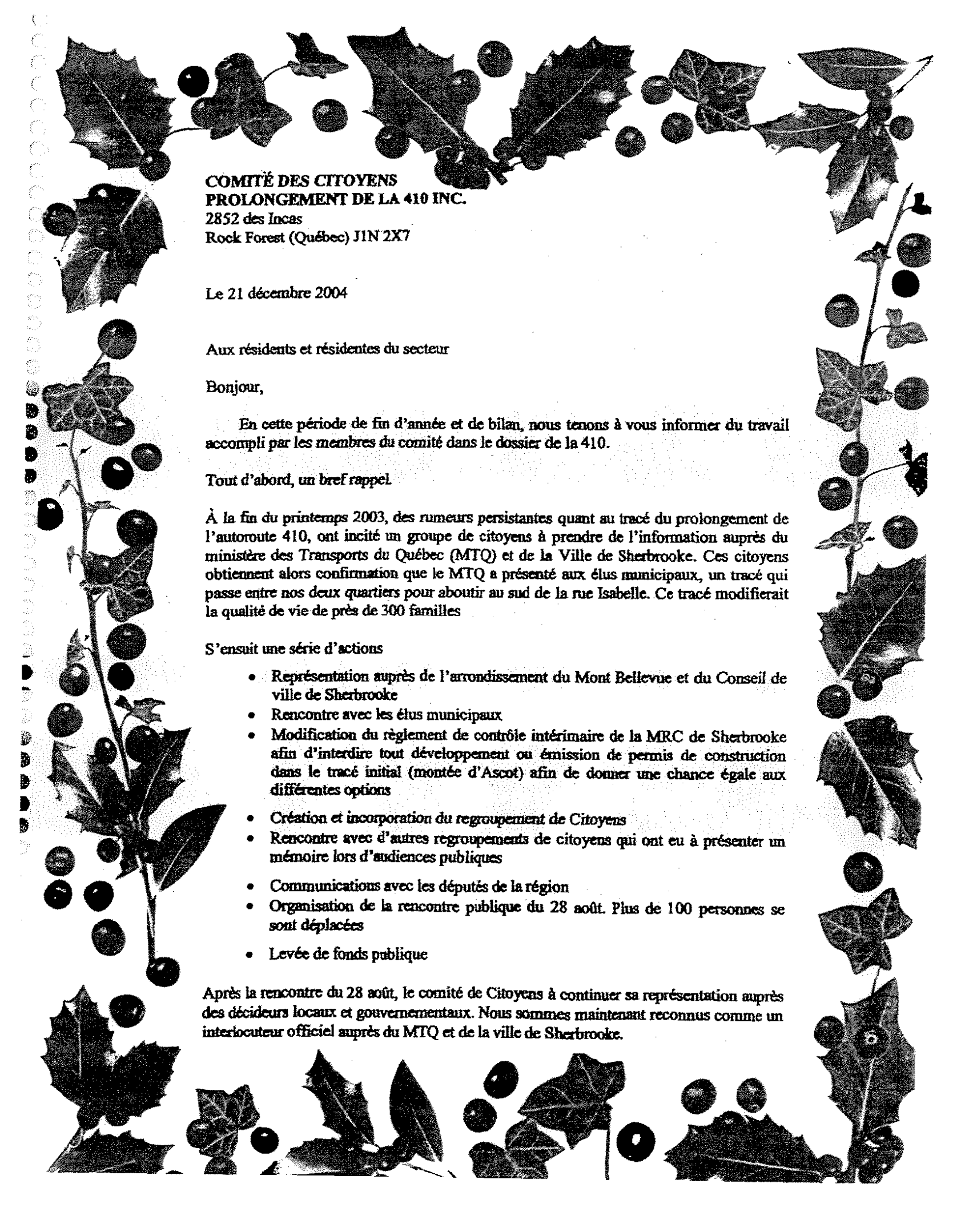


**ANNEXE H**

**CORRESPONDANCES POSTALES**



**COMITÉ DES CITOYENS  
PROLONGEMENT DE LA 410 INC.**  
2852 des Incas  
Rock Forest (Québec) J1N 2X7

Le 21 décembre 2004

Aux résidents et résidentes du secteur

Bonjour,

En cette période de fin d'année et de bilan, nous tenons à vous informer du travail accompli par les membres du comité dans le dossier de la 410.

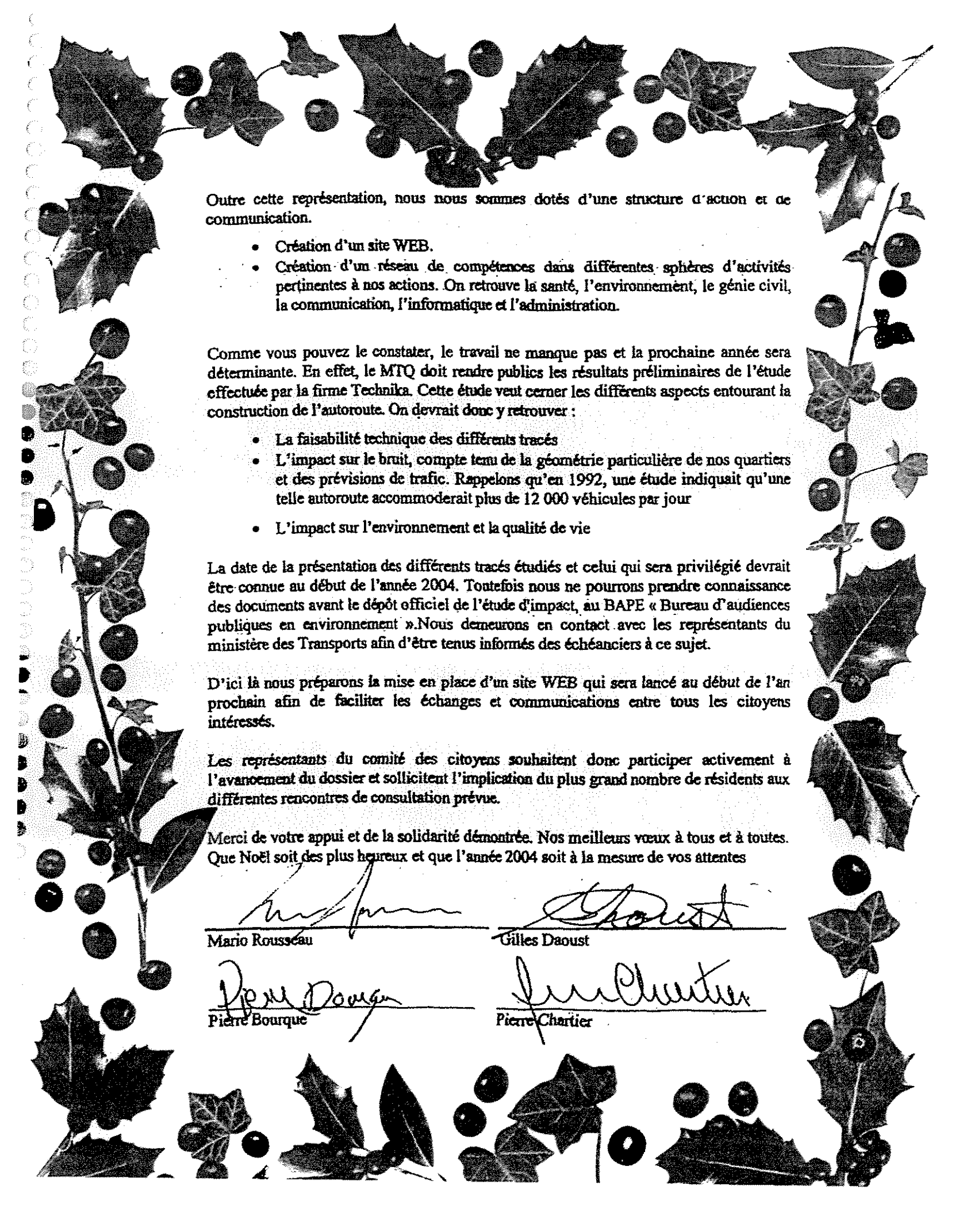
Tout d'abord, un bref rappel.

À la fin du printemps 2003, des rumeurs persistantes quant au tracé du prolongement de l'autoroute 410, ont incité un groupe de citoyens à prendre de l'information auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Ville de Sherbrooke. Ces citoyens obtiennent alors confirmation que le MTQ a présenté aux élus municipaux, un tracé qui passe entre nos deux quartiers pour aboutir au sud de la rue Isabelle. Ce tracé modifierait la qualité de vie de près de 300 familles.

S'ensuit une série d'actions

- Représentation auprès de l'arrondissement du Mont Bellevue et du Conseil de ville de Sherbrooke
- Rencontre avec les élus municipaux
- Modification du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Sherbrooke afin d'interdire tout développement ou émission de permis de construction dans le tracé initial (montée d'Ascot) afin de donner une chance égale aux différentes options
- Création et incorporation du regroupement de Citoyens
- Rencontre avec d'autres regroupements de citoyens qui ont eu à présenter un mémoire lors d'audiences publiques
- Communications avec les députés de la région
- Organisation de la rencontre publique du 28 août. Plus de 100 personnes se sont déplacées
- Levée de fonds publique

Après la rencontre du 28 août, le comité de Citoyens a continué sa représentation auprès des décideurs locaux et gouvernementaux. Nous sommes maintenant reconnus comme un interlocuteur officiel auprès du MTQ et de la ville de Sherbrooke.



Outre cette représentation, nous nous sommes dotés d'une structure d'action et de communication.

- Création d'un site WEB.
- Création d'un réseau de compétences dans différentes sphères d'activités pertinentes à nos actions. On retrouve la santé, l'environnement, le génie civil, la communication, l'informatique et l'administration.

Comme vous pouvez le constater, le travail ne manque pas et la prochaine année sera déterminante. En effet, le MTQ doit rendre publics les résultats préliminaires de l'étude effectuée par la firme Technika. Cette étude veut cerner les différents aspects entourant la construction de l'autoroute. On devrait donc y retrouver :

- La faisabilité technique des différents tracés
- L'impact sur le bruit, compte tenu de la géométrie particulière de nos quartiers et des prévisions de trafic. Rappelons qu'en 1992, une étude indiquait qu'une telle autoroute accommoderait plus de 12 000 véhicules par jour
- L'impact sur l'environnement et la qualité de vie

La date de la présentation des différents tracés étudiés et celui qui sera privilégié devrait être connue au début de l'année 2004. Toutefois nous ne pourrons prendre connaissance des documents avant le dépôt officiel de l'étude d'impact, au BAPE « Bureau d'audiences publiques en environnement ». Nous demeurons en contact avec les représentants du ministère des Transports afin d'être tenus informés des échéanciers à ce sujet.

D'ici là nous préparons la mise en place d'un site WEB qui sera lancé au début de l'an prochain afin de faciliter les échanges et communications entre tous les citoyens intéressés.

Les représentants du comité des citoyens souhaitent donc participer activement à l'avancement du dossier et sollicitent l'implication du plus grand nombre de résidents aux différentes rencontres de consultation prévues.

Merci de votre appui et de la solidarité démontrée. Nos meilleurs vœux à tous et à toutes. Que Noël soit des plus heureux et que l'année 2004 soit à la mesure de vos attentes



Mario Rousseau



Gilles Daoust



Pierre Bourque



Pierre Chartier

Le 17 mars 2004

ROUSSEAU, MARIO

Madame,  
Monsieur,

Le ministère des Transports désire vous informer que le projet de construction de la voie de contournement sud de Sherbrooke est à une étape cruciale dans son processus de réalisation. Cet important projet pour la région de l'Estrie, qui consiste à prolonger d'environ 12 kilomètres l'actuelle autoroute 410 jusqu'à la route 108 à l'est de l'arrondissement Lennoxville, contribuera grandement à solutionner les problèmes de déplacement pour les personnes et les marchandises dans l'axe Est-Ouest en périphérie sud de Sherbrooke.

Dans le cadre de ce projet, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le MTQ est à réaliser une étude d'impact sur l'environnement qui sera déposée au ministère de l'Environnement (MENV) en mai 2004. Comme le prévoit la procédure légale, le ministre de l'Environnement confiera par la suite au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une période d'information et de consultation publique au cours de laquelle tout citoyen, groupe ou organisme pourra prendre connaissance en détail du projet et formuler des questions, des commentaires ou des recommandations. Évidemment, le MTQ prendra part à cette consultation, mais il est important de souligner que celle-ci relève entièrement de la compétence et de l'autorité du MENV qui en annoncera la tenue au moment opportun.

En plus de la consultation qui aura lieu sous l'égide du BAPE, le MTQ a également convenu de tenir une séance d'information et de consultation à l'intention des citoyens et des principaux intervenants directement concernés par le projet, le tout en collaboration avec les représentants des arrondissements du Mont-Bellevue et de Lennoxville ainsi qu'avec ceux du Canton de Hatley.

...2

Compte tenu de l'ampleur du projet, il a été convenu de tenir deux rencontres distinctes, soit :

- une rencontre pour les citoyens propriétaires du territoire de l'arrondissement du Mont-Bellevue; cette rencontre aura lieu mardi, le 30 mars prochain, de 19 h à 20 h 30, à l'école du Triolet, à l'auditorium du pavillon 1 (édifice de la Commission scolaire de la Région-Sherbrookoise), située au 2965, boulevard de l'Université, Sherbrooke, de l'arrondissement du Mont-Bellevue;
- une rencontre pour les citoyens propriétaires du territoire de l'arrondissement de Lennoxville et du Canton de Hatley ainsi que pour quelques propriétaires de la ville de Waterville et de la ville de Cookshire-Eaton; cette rencontre aura lieu mercredi, le 7 avril prochain, de 18 h 30 à 20 h, à la salle Amédée-Beaudoin, située au 10, rue Dépôt, de l'arrondissement de Lennoxville.

Lors de ces deux rencontres, les représentants du MTQ présenteront un portrait global du projet selon son état d'avancement actuel. Ce sera également une première occasion de faire part de vos préoccupations personnelles à l'égard du projet et de poser toute question pertinente. Il est cependant trop tôt pour amorcer les discussions liées au règlement de dossiers individuels. Cette étape ne pourra se concrétiser efficacement qu'après l'approbation du tracé final par le Gouvernement, à la suite de la période d'information et de consultation publique que tiendra le BAPE.

La réalisation de ce nouveau lien routier constituera une intervention majeure sur le territoire. Il est donc important que tous les citoyens concernés s'impliquent dans le processus d'information et de consultation publique et c'est pourquoi, dans une première étape, nous vous invitons à participer à l'une des deux rencontres prévues, selon votre territoire de résidence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Antoine Robitaille, ing.

AR/JG/fb

Rock Forest, le 10 novembre 2003

M. Ferland Ministère des Transports  
Direction de l'Estrie  
200, rue Belvédère Nord, #2.02  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Objet : Demande d'information, Prolongement de l'autoroute 410

M. Ferland,

Lors de notre rencontre du 20 août 2003, vous nous avez transmis votre désir de travailler dans la transparence et de se tenir mutuellement au courant de tout développement significatif dans ce dossier. Nous ne pouvions que souscrire à cette volonté, d'autant plus que vos propos s'inscrivent dans la ligne directrice du service des communications du ministère des Transports<sup>1</sup>

Nous sommes cependant contraints de constater que vous ne semblez pas respecter cette volonté de transparence. Nous vous soumettons certains des faits qui nous ont conduits à cette conclusion.

Le 20 août dernier, nous vous remettions une lettre<sup>2</sup> listant les documents dont notre comité jugeait avoir besoin pour se faire une opinion juste et précise du dossier en question. Lors de notre rencontre, vous nous aviez alors indiqué qu'il n'y avait pas de documents pertinents et que le comité obtiendrait toutes les informations nécessaires au fur et à mesure que le MTQ en recevrait. Votre lettre<sup>2</sup> du 26 août 2003 soutenait d'ailleurs la thèse du non respect de transparence en n'incluant aucun document pertinent. Vous ne faisiez d'ailleurs même pas mention de nos demandes dans votre lettre.

Or, nos recherches nous ont permis de constater que depuis 1995, plusieurs études et rapports ont été rendus publics :

- En 1995, la firme SNC-Lavalin vous remettait une étude d'opportunité;
- En 1997, le MTQ a déposé des études aux élus des villes et municipalités de l'époque les incitant à retenir le corridor 4 qui devait emprunter un tracé entre la route 216 et l'aréna des Pères Marianhill<sup>3</sup>;
- En septembre 1999, le MTQ a reçu les résultats d'une étude d'impacts environnementaux<sup>3</sup>;
- Plusieurs études de trafic<sup>4</sup>;

---

<sup>1</sup> Lettre de M Louis Bellemare (en annexe) attaché politique du ministre des Transports, 2 septembre 2003; Article du journal La Tribune, mercredi 19 février 2003, p.A11

<sup>2</sup> Document en annexe

<sup>3</sup> Article du journal La Tribune, samedi 25 septembre 1999, p. A10

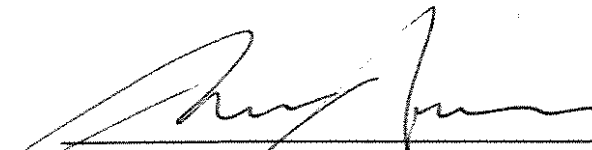
- En décembre 1999, le MTQ présentait un avant-projet préliminaire sur le prolongement de l'autoroute 410<sup>5</sup>;
- Le rapport d'étape que la firme Technika devait vous remettre en septembre 2003.


Vous conviendrez avec nous que le MTQ a mis en circulation une quantité assez appréciable de documents se rapportant au prolongement de la 410. Or, nous n'avons rien reçu de votre part.


**Nous réitérons donc notre demande du 20 août 2003, celle de nous faire parvenir l'ensemble des documents se rapportant à notre dossier.**

En terminant, vous conviendrez avec nous que vous avez manqué une belle occasion de nous démontrer votre collaboration et votre transparence vers la mi-septembre 2003. C'est en effet les journalistes qui nous ont appris que la firme Technika venait de recevoir du MTQ une prolongation de contrat et que la rencontre publique ne se produirait pas avant le printemps 2004. Nous aurions apprécié recevoir un avis de votre part.

Recevez, M. Ferland, nos salutations les plus sincères,

  
 Mario Rousseau, MA.Ps.

  
 Pierre Chartier

  
 Pierre Bourque

Comité des citoyens - Prolongement de la 410 inc.  
 2852, rue des Incas  
 Rock Forest (Québec)  
 J1N 2X7

- cc. M. Jean Charest, député de Sherbrooke et premier ministre du Québec  
 M. Yvon Marcoux, ministre des Transports  
 Mme Julie Boulet, ministre déléguée des Transports  
 Mme Monique-Gagnon Tremblay, ministre responsable de la région de Sherbrooke et vice première ministre du Québec  
 M. Pierre Reid, député d'Orford  
 M. Jean Perrault, Maire de Sherbrooke  
 M. Jean-François Rouleau, conseiller municipal

<sup>4</sup> Article du journal La Tribune, vendredi 18 octobre 2002, p.A7

<sup>5</sup> Article du journal La Tribune, lundi 3 décembre 2001, p.A3

Le 2 septembre 2003

Monsieur Mario Rousseau  
Comité des citoyens

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 7 juillet 2003 transmise au ministre des Transports, M. Yvon Marcoux, concernant le projet de prolongement de l'autoroute 410.

En début d'année 2003, le ministère des Transports a retenu les services de la firme Teknika pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement du prolongement de l'autoroute 410, au sud de l'agglomération de Sherbrooke.

Le mandat confié vise principalement à compléter les inventaires et les analyses environnementales et à déterminer le tracé de moindre impact à l'intérieur d'une zone d'étude déterminée au devis. Cette zone d'étude déborde légèrement celle utilisée lors de l'étude d'opportunité produite par la firme SNC-Lavalin, en 1995, tel que montré sur la carte en annexe.

À l'intérieur de cette zone d'étude, plusieurs tracés distincts ont été élaborés au cours des années dans le but de vérifier leur faisabilité technique (alignement horizontal, profil vertical et gestion des accès). L'examen environnemental rigoureux de ces tracés permettra d'identifier celui ayant le moindre impact. Le tracé dont vous faites mention dans votre lettre n'est donc pas le seul à l'étude.



De plus, dans le cadre de ses travaux, la firme Teknika doit mener des consultations auprès de groupes cibles. Ces consultations seront suivies d'une période d'information d'une durée de 45 jours menée par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), suite au dépôt de l'étude d'impact. Tous les documents pertinents seront alors mis à la disposition du public. Au terme de ces consultations, des audiences publiques seront tenues si le BAPE reçoit une demande justifiée à cet égard.

Comme vous pouvez le constater, le Ministère agit en toute transparence dans ce dossier et souhaite non seulement la participation du public, mais la sollicite formellement.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ce projet et je vous invite à participer au processus de consultation prévu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Bellemare  
Attaché politique

p.j.

Le 26 août 2003

Monsieur Gilles Daoust  
Monsieur Mario Rousseau  
Comité des citoyens – Prolongement de la 410 inc.

N/Réf. : 20-6173-7601

Objet : Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke

Messieurs,

J'ai bien pris connaissance de votre lettre du 20 août dernier par laquelle vous demandez copie de l'ensemble de la documentation concernant le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke.

Tel que vous le savez déjà, ce projet fait présentement l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du règlement afférent. La firme de consultants Teknika inc. a été mandatée pour la réalisation de cette étude dont le rapport final devra être remis au ministère des Transports (MTQ) au plus tard le 29 février 2003. Je rappelle que l'un des objectifs de l'étude d'impact consiste à proposer différentes variantes de tracé à l'intérieur de la zone à l'étude et à retenir le tracé de moindre impact comme solution à privilégier.

Ainsi, en mars 2004, le MTQ sera en mesure de déposer l'étude d'impact auprès du ministère de l'Environnement (MENV). À ce moment, le MENV tiendra une période d'information publique d'une durée minimale de 45 jours au cours de laquelle l'ensemble des documents déposés pourront être consultés. S'il advenait que certains documents, jugés moins importants, n'étaient pas déposés avec l'étude d'impact, il nous fera tout de même plaisir de vous les rendre disponibles pour consultation au cours de la même période.

Notez également que, dans un projet de l'importance de celui qui nous occupe ici, la période d'information de 45 jours dont il vient d'être fait mention ne constitue que le début d'une consultation de plus vaste ampleur qui peut être tenue par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), suite à une demande justifiée de tout citoyen ou groupe de citoyens concernés par le projet.


...2

L'ensemble du processus d'information et de consultation auquel le MTQ est assujéti par la Loi vous assure donc d'avoir accès à toute l'information disponible au moment approprié et de façon équitale envers tous les citoyens. De plus, dans le déroulement même de l'étude d'impact, le MTQ a prévu un minimum de deux sessions d'information auprès de groupes cibles dont je vous invite à faire partie. Nous communiquerons avec votre comité dès que l'état d'avancement de l'étude en cours aura permis de préciser suffisamment le projet pour justifier la tenue d'une telle rencontre.

Pour tout renseignement additionnel concernant le déroulement de l'étude d'impact en cours, je vous invite à communiquer avec le chargé de projet au MTQ, M. Jean Gagné, au numéro de téléphone (819) 820-3280, poste 328 ou par courriel à [jegagne@mtq.gouv.qc.ca](mailto:jegagne@mtq.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires et du plan,



Louis Ferland, ing.

LF/JG/fb

Rock Forest, le 20 août 2003

M. Ferland  
Ministère des Transports  
Direction de l'Estrie  
200, rue Belvédère Nord, #2.02  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4A9

Objet : Demande d'information, Prolongement de l'autoroute 410

M. Ferland,

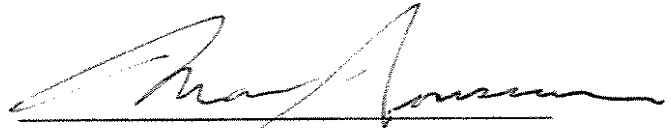
La présente pour vous demander de nous fournir toutes les informations relatives au prolongement de l'autoroute 410. Ces documents doivent inclure :

1. Informations se rapportant au corridor initial (montée d'Ascot)
  - Rapports de la firme SNC Lavalin produit autour de 1995
  - Rapports, cartes topographiques, plans, dénivelés, photos, recommandations, procès verbaux, correspondance, etc. du ministère se rapportant à ce corridor
  - Raisons pour lesquelles ce corridor a été abandonné
  - Toutes autres informations pertinentes
2. Informations se rapportant au corridor passant entre les secteurs « Incas » et « Toulon »
  - Rapports, recommandations produites par le ministère sur ce corridor
  - Études d'impact sur l'environnement
  - Annexes cartographiques incluant les cartes topographiques et le montage de photos aériennes sous l'emprise de ce corridor
  - Compte rendu des procès verbaux et des lettres se rapportant à ce corridor
  - Études concernant la circulation routière présente et prévision pour les années à venir (pourcentage de camions, d'automobiles, grosseur et type de camions, etc.)
3. Informations se rapportant à un éventuel troisième corridor
  - Rapports, cartes, recommandations, etc.

Recevez, M. Ferland, nos salutations les plus sincères,



Gilles Daoust



Mario Rousseau

Comité des citoyens - Prolongement de la 410 inc

Sherbrooke, 7 juillet 2003

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre des Transports du Québec  
700, boul. René-Lévesque Est, 29e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5H1

Objet : Nouveau corridor pour le prolongement de l'autoroute 410;  
Ville de Sherbrooke, secteur Ouest.

Monsieur le Ministre,

Nous aimerions attirer votre attention sur le nouveau projet de prolongement de l'autoroute 410 proposé par le ministère des Transports.

Précisons tout d'abord que nous partageons les priorités de nos représentants politiques et des responsables de l'urbanisme concernant l'importance d'une voie de contournement autour de Sherbrooke. S'il était réalisé, ce projet faciliterait le trafic routier dans le secteur ouest de la ville, tout près de l'université de Sherbrooke et dans l'arrondissement de Lennoxville.

En 1995, un tracé avait été proposé et une étude avait été réalisée. Comme conséquence, le corridor avait été inscrit sur les cartes officielles de la ville de Sherbrooke et sur celles du ministère des Transports. Le développement domiciliaire s'est donc effectué en tenant compte de ces informations. Des aménagements et des investissements financiers importants ont dû être réalisés par rapport à ce corridor.

Il y a quelques mois, nous avons appris l'existence d'une nouvelle proposition de corridor routier. Ce nouveau corridor passerait à travers ou à proximité de plusieurs zones résidentielles. De plus, si ce projet de corridor se concrétisait, plusieurs projets de développement mis de l'avant, autant par la ville de Sherbrooke que par des promoteurs privés, devront être abandonnés. Il s'ensuivrait une importante perte monétaire pour la municipalité et pour ses citoyens.

Nous avons été nombreux à demander des explications concernant cette nouvelle proposition, cette « volte-face » du ministère. Nous nous expliquons mal, qu'après toutes ces années, le projet initial ne soit plus valable.

Malgré nos demandes, il a été impossible d'obtenir copie de l'étude réalisée en 1995 par la firme d'ingénieur conseil SNC Lavalin. Il a également été impossible d'obtenir les motifs justifiant l'abandon du projet initial. Les seules informations qui aient filtré dans les médias proviennent, d'une part, d'une affirmation publique de M. Ferland et, d'autre part, d'une entrevue donnée au journal La Tribune de Sherbrooke par M. Denis L'Heureux. Tous deux sont des représentants officiels du ministère des Transports.

Selon M. Ferland, les deux corridors sont actifs. La décision finale sera prise en fonction des études se rapportant à chacun des corridors possibles (réunion publique de l'arrondissement du Mont Bellevue, le 17 juin 2003)

Selon M. L'Heureux, la nouvelle proposition résulte de trois éléments, à savoir la difficulté d'obtenir des autorisations en terrains agricoles, la forte pente du terrain et la cicatrice qui serait faite au paysage (journal La Tribune du 18 juin 2003)

Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, qu'il y a là peu d'éléments permettant de modifier un tracé, surtout si on considère la perte économique engendrée par la nouvelle proposition, la profonde modification que ce nouveau tracé imposera aux citoyens et le fait que le nouveau tracé passe également en terrain agricole. Ceci sans compter l'importance des désagréments visuels, sonores et sociaux, les expropriations, l'impact environnemental sur la forêt qui devra être coupée, sur un des tributaires sensible de la rivière Magog (cours d'eau protégé), l'arrêt du développement domiciliaire pour le quartier ouest de la ville de Sherbrooke et l'importance des coûts d'un projet qui nécessite plusieurs kilomètres supplémentaires pour être réalisé.

Une de nos craintes, Monsieur le Ministre, est que l'étude sur le corridor de 1995 ne nous soit pas remise à temps.

Nos élus municipaux doivent dès maintenant prendre des décisions comme celle de geler le développement et la spéculation immobilière sur chacun des tracés possibles. Cette décision ne peut être prise par rapport au premier tracé de 1995 puisque le ministère retient de l'information. Nous risquons ainsi de nous retrouver devant un choix bidon puisque la spéculation et le développement immobilier n'auront pu être gelés que pour une des options présentement sur la table.

Monsieur le Ministre, nous considérons que l'obtention rapide de toutes les informations est une question d'équité pour les citoyens et de transparence dans le processus décisionnel.

En tant que Ministre des Transports, nous demandons votre appui afin que toute cette démarche de consultation se fasse de façon juste et démocratique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



**Mario Rousseau, MA. Ps.**  
Comité des citoyens



**Gilles Daoust, Ph.D.**  
Comité des citoyens

C.C. M. Jean Charest  
Premier ministre et Député de la région de Sherbrooke.

## NON, AU NOUVEAU TRACÉ DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410

Initialement le projet de la 410 devait être orienté vers la Montée d'Ascot. Cette option était connue et inscrite dans les cartes officielles de la Ville de Sherbrooke . L'impact sur la qualité de vie et le développement domiciliaire était certes présent mais quand même concilliable vue les besoins routiers dans le secteur.

Toutefois dans les derniers mois, le Ministère des Transports retenait un tout nouveau tracé utilisant un corridor boisé plus important, à proximité des résidences, faisant fïe complètement de l'impact sur le milieu de vie de nombreuses familles établies à proximité.

Ce projet plus coûteux, développé de façon unilatérale, a non seulement occasionné des frais supplémentaires, mais forcé les fonctionnaires de la Ville de Sherbrooke à cesser l'émission de permis de construction résidentielle dans le secteur.

Nous demandons donc à nos élus des éclaircissements concernant les répercussions d'un tel projet pour les citoyens établis dans le secteur et soucieux de la qualité de vie des lieux. Lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement du Mont-Bellevue (600, rue Thibault «Ascot» c.p.610 Sherbrooke J1H-5H9) une période de questions sera prévue mardi le 17 juin à 12hrs pour aborder le sujet avec nos élus , avant leur rencontre avec les responsables du Ministère des Tranports concernant le nouveau tracé.

Vous êtes donc conviés à démontrer par votre présence vos préoccupations sur la question. De plus,d'ici là , nous vous invitons à faire part de vos interrogations à nos élus.

**REGROUPEMENT DES CITOYENS DES SECTEURS  
CHEMIN ST-CATHERINE ET BOULV.UNIVERSITÉ**

Pour plus d'info.; M. Gilles Desautels (361-1111)

gdesaut11@videotron.ca

M. Mario Rousseau (361-1249)